

AOÛT 2024

LETTRE D'INFORMATION N°4

PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF À L'ÉTUDE

NANCRAY (25)

LE MOT DU MAIRE

Chères Nancréennes, chers Nancréens,

Nous arrivons à la dernière étape d'un long processus dans le développement de notre projet éolien : ce 17 septembre, l'enquête publique menée par l'État va débuter. L'ensemble de toutes les études réalisées pendant deux ans sera mis à votre disposition et sept permanences vont être organisées par des commissaires enquêteurs, nommés par l'État. Toutes les modalités sont précisées en page 4 de cette lettre.

Que de chemin parcouru depuis janvier 2021, alors que je vous annonçais, dans une lettre de vœux, le lancement d'une réflexion sur un projet éolien.

Étape par étape, le conseil municipal et moi-même avons construit ce projet, avec la société Opale, en nous appuyant également sur l'ONF. Au fur et à mesure, nous avons pris connaissance des résultats des études, en portant une attention particulière aux enjeux environnementaux. Nous avons participé au choix de l'emplacement des trois éoliennes ; et surtout, nous avons écouté la population : en 2021 et 2023, des phases de concertation ont été organisées où chacun a pu s'informer et donner son avis. À ces occasions une centaine de personnes du village a manifesté son opposition ; ce chiffre n'est certes pas négligeable mais ne représente pas une majorité.

Nous avons été élus pour défendre l'intérêt collectif et aujourd'hui, nous sommes fiers de porter ce projet de trois éoliennes.

Il permettra de produire, pendant 30 ans, l'électricité nécessaire à la consommation annuelle de 14 000 personnes (environ la population du 1er plateau).

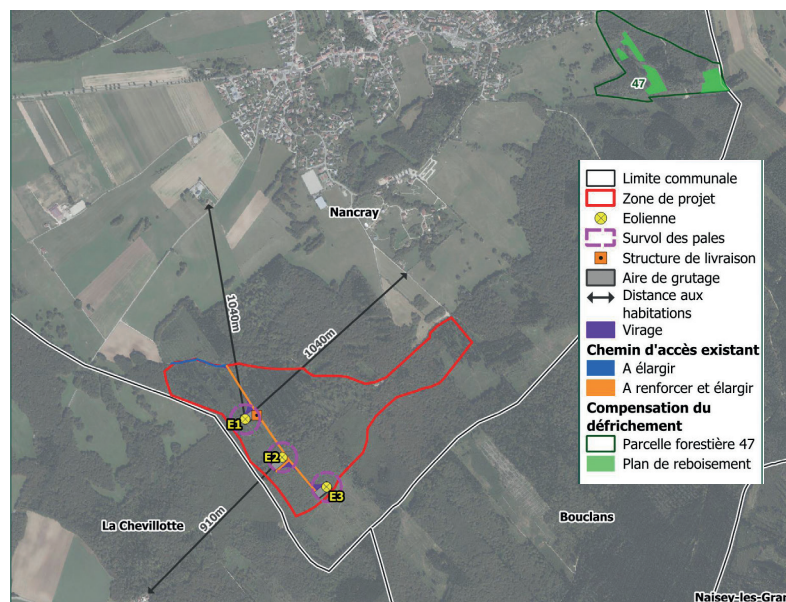
Nous avons voulu que ce projet soit local. Il a été développé par la société OPALE qui emploie 50 personnes à FONTAIN. Et grâce à son montage financier participatif, la société **Nancr'éole**, qui exploitera le parc, sera détenue en grande partie par le territoire.

Les actionnaires actuels sont : OPALE, la Commune de NANCRAÏ, la Commune de GENNES et GBM. Une **ouverture du capital** au public local se fera après l'autorisation préfectorale. Vous pourrez investir dans le projet et bénéficier également des **retombées financières**.

Notre volonté depuis le départ est que la richesse **profite au territoire**, nous avons donc construit un projet qui répond à cet objectif.

Pour tout cela, je vous invite à apporter votre contribution, pour **soutenir** ce projet participatif qui est à la fois indispensable aux finances de notre **Commune** et qui fera notre fierté, celle de l'engagement d'un village pour l'**avenir** de ses enfants et de sa planète.

Les grandes avancées se font souvent avec quelques efforts et beaucoup de détermination, soyons **ensemble** résolument tournés vers l'**avenir**.



CHIFFRES CLÉS

Projet	3 éoliennes
Puissance totale	12,6 MW
Hauteur bout de pale	200 m
Accès	Pas de création, renforcement uniquement
Défrichement total estimé	1,36 ha
Production équivalente à la consommation de	14 000 personnes (hors chauffage)
Temps de retour carbone (ratio entre empreinte carbone du parc (de la fabrication au démantèlement) et les émissions de CO ₂ évitées par celui-ci)	4,5 mois

Le Maire, Vincent FIETIER

Un des seuls sites propice à un projet sur Grand Besançon Métropole

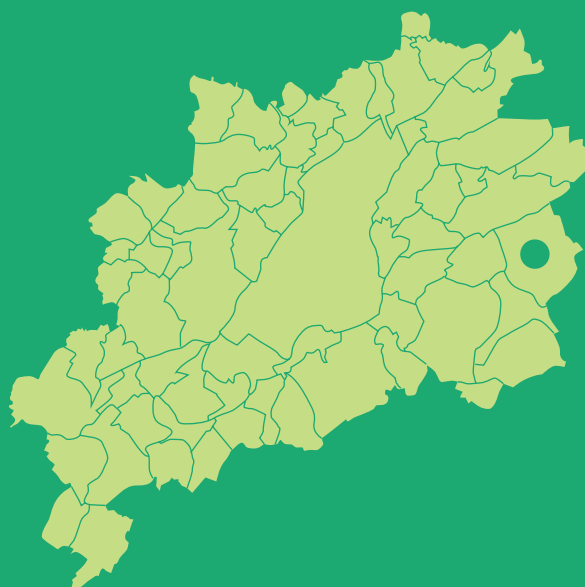
L'implantation d'un parc éolien nécessite de répondre à de nombreux critères :

- o Gisement en vent suffisant
- o Éloignement minimal des habitations de 500m
- o Respect de contraintes militaires et de l'aviation civile (procédures d'approche des aéroports, visibilité des radars...)
- o Évitement des zones naturelles protégées type Natura 2000
- o Évitement de la proximité des monuments historiques ou des possibilités de co-visibilité avec ces monuments
- o Possibilité de raccordement électrique à proximité
- o Topographie adaptée ...

En combinant toutes ces contraintes, il reste de très rares zones à l'échelle de Grand Besançon Métropole.

La zone de Nancray, située sur le Bois Derrière le Peu, au Sud du village répond à ces différents critères.

C'est aussi la seule zone possible à l'échelle du Premier Plateau.



2021-2023 2 ans d'études



Le conseil municipal a donné son accord à la société OPALE pour lancer les études de faisabilité en 2021, sur la zone identifiée, sur des parcelles communales. Deux ans d'études ont été nécessaires pour confirmer la faisabilité de ce projet. Elles ont été confiées à différents bureaux d'études indépendants.*

Des études environnementales : des inventaires sur le terrain ont été réalisés à toutes les saisons sur 1 an : la faune (avifaune, chauves-souris, insectes, grands mammifères), la flore, les peuplements forestiers, les habitats, etc.

Des études techniques : mesure du vent (vitesses et directions), étude acoustique, étude de danger, conformité aux contraintes militaires et aéronautique, etc.

Des études paysagères : évaluation de l'insertion paysagère du projet, réalisation de photomontages, etc.

Une étude d'impact globale du projet

Plusieurs phases de concertation des habitants ont eu lieu : en 2021 puis en 2023. Elles ont permis d'informer les habitants de l'avancée du projet et de recueillir leur avis. Des bilans ont été diffusés.

À l'été 2023, le conseil municipal a pris connaissance des résultats de ces études et a autorisé la société OPALE à déposer le dossier de Demande d'Autorisation Environnementales en Préfecture.

Les services de l'Etat ont alors examiné le dossier et l'ont jugé complet en juillet 2024.

PROCHAINES ÉTAPES

Enquête Publique (sept./oct.2024) → Décision Préfectorale (début 2025)

* L'ensemble des études sera consultable dans le cadre de l'enquête publique.

De l'électricité pour 14 000 personnes

Avec une production estimée à 24 600 MWh/an, le parc éolien Nancr'Eole viendra renforcer la production éolienne de la région et permettra de couvrir la consommation électrique (hors chauffage) de plus de 14 000 personnes, soit 80% de la population du 1^{er} Plateau.

Sur son cycle de vie, le parc éolien Nancr'Eole permettra d'éviter quasiment 30 00 tonnes de CO₂ (en tenant compte de la perte de stockage de CO₂ par la végétation et les émissions dues à sa construction/exploitation/démantèlement).

En seulement **4,5 mois**, il rembourse son empreinte carbone. (ratio entre le bilan carbone du parc sur ensemble de son cycle de vie et les émissions de CO₂ évitées par celui-ci)

86 000€/an pour Nancray pendant 30 ans

En accueillant sur ses terrains communaux 3 éoliennes d'une puissance de 4,2 MW chacune, la commune de Nancray bénéficiera de loyers durant toute la durée d'exploitation du parc éolien, soit 63 000€/an pendant 30 ans.

S'ajoute la fiscalité appliquée, soit 23 000€/an, sur la même durée.

Ainsi, **86 000€/an** seront versés à la commune de Nancray, chaque année pendant 30 ans.

À noter que Grand Besançon Métropole, de département du Doubs et la Région Bourgogne Franche-Comté bénéficient également de retombées fiscales.

390 000€ consignés pour le démantèlement

Le Code de l'Environnement fixe et renouvelle régulièrement les conditions de démantèlement des parcs éoliens. Il impose :

- le démantèlement et le recyclage des éoliennes, postes de livraison et câbles dans un rayon de 10m autour de l'éolienne
- l'excavation de la totalité des fondations et leur remplacement par de la terre.
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur 40 cm et le remplacement par de la terre.

Ces opérations sont à la charge de l'exploitant du parc éolien.

Dès la construction du parc, une garantie financière sera consignée pour ce démantèlement à la Caisse des Dépôts et Consignations par l'exploitant du parc éolien. Le montant est fixé par la loi, soit 390 000€ pour les 3 éoliennes de 4,2MW.

2,72 ha replantés sur Nancray en compensation

L'implantation du parc éolien en forêt nécessite le défrichement de 1,36 ha.

Ce défrichement sera compensé x2 : 2,72 ha seront replantés par l'ONF sur la parcelle forestière n°47 de Nancray, victime d'une atteinte de scolyte.

Différentes essences seront replantées, comme par exemple des chênes pubescents, cèdres, érables divers ou pins de Salzmann.

Un budget de 350 000€ pour différents projets locaux

À la construction du projet, et dans le cadre de mesures d'accompagnement, un budget de 350 000€ sera alloué à la commune.

Plusieurs projets communaux pourront ainsi être financés, par exemple :

- l'isolation de bâtiments communaux
- la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
- des travaux de canalisation sur la source du Fonteny
- un éclairage LED sur le stade de foot et terrains de tennis extérieurs
- la re-création de la toiture du lavoir du bas de la Roche
- du repeuplement forestier.

La perspective pour tous d'investir dans le parc éolien

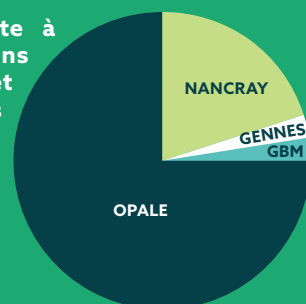
Dès les premières discussions sur le projet, Opale et les élus de Nancray ont souhaité que ce projet soit développé selon un modèle financier participatif.

Ainsi, aujourd'hui, le projet est détenu par Nancray, Gennes, GBM et Opale.

Une fois le projet éolien autorisé et lors de sa phase de financement, Opale et les collectivités ci-dessus pourront revendre des parts à des habitants et entreprises du territoire.

Cette opération financière ouverte à tous sera l'occasion pour les riverains d'acquérir des parts du parc éolien et ainsi, de bénéficier des dividendes qui seront générées par la revente de l'électricité qu'il produira.

À terme, 40% du parc éolien pourra être détenu par des acteurs locaux.



Enquête publique les modalités

L'enquête publique est une étape clé de l'instruction du dossier par les services de l'état. Elle est pilotée par la Préfecture du Doubs.

Ainsi du **mardi 17 septembre à 9h00 au vendredi 18 octobre à 12h00**, la totalité du dossier est à disposition du public. Chacun peut prendre connaissance de toutes les études réalisées pour le développement de ce projet et faire part de son avis. Les modalités de l'enquête publique sont les suivantes :

POUR CONSULTER LE DOSSIER

AU FORMAT PAPIER

Aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Nancray :

Lundi : 9h - 12h / 14h - 18h

Mardi : 9h - 12h

Mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Jeudi : 9h - 12h

Vendredi : 9h - 12h

Samedi (1^{ers} et 3^{es} samedis du mois) : 9h - 11h30

AU FORMAT NUMÉRIQUE

Sur le registre dématérialisé :

- À l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5566>

- À partir du site internet de la préfecture du Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr

(Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes ICPE)

Sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

POUR DONNER SON AVIS

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS POURRONT :

- Être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Nancray, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- Ou être adressées par écrit à cette mairie (1 Place de la Mairie - 25 360 NANCRAY), à l'attention de Marie-Paule BARDECHE, Présidente de la Commission d'Enquête
- Ou être formulées directement à tout moment pendant la durée de l'enquête publique sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5566>
- Ou être transmises par courriel à l'adresse email suivante : enquete-publique-5566@registre-dematerialise.fr

POUR POSER VOS QUESTIONS

La commission d'enquête se tient à la disposition du public, en mairie de Nancray, pour des permanences aux jours et horaires ci-dessous :

- mardi 17 septembre : 9h - 12 h
- samedi 21 septembre : 9h - 12h
- mercredi 25 septembre : 15h - 18h
- samedi 5 octobre : 9 h - 12 h
- mercredi 9 octobre : 15 h - 18 h
- lundi 14 octobre : 15 h - 18 h
- vendredi 18 octobre : 9 h - 12 h

Les étapes suivantes

À l'issue de l'enquête publique, la Commission d'Enquête rendra un avis sur le projet Nancr'Eole.

La Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) donnera également son avis sur le projet.

Sur la base des avis et recommandations de ces deux instances, mais également de tous les services de l'Etat consultés (DREAL, DDT, ONF, ARS, etc.), ainsi que des observations déposées dans le cadre de l'enquête publique, le Préfet pourra établir un arrêté Préfectoral qui autorisera la construction et l'exploitation du parc éolien.



opale

www.opale-en.com



Pour toute question, l'équipe d'Opale se tient à votre disposition :
coralie@opale-en.eu - 03.81.61.66.88

Restez informés de toute l'actualité du projet en vous connectant sur le site Internet

<https://parc-eolien-nancray.fr/>